

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'emploi, bureau de l'organisation et des effectifs.*

ARRÊTÉ portant modification des brigades territoriales de Cerisiers et Villeneuve-sur-Yonne (Yonne).

Du 27 décembre 2006

NOR D E F G 0 6 5 3 0 9 6 A

Références :

Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM 650) modifié.

Décret n° 73-259 du 9 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150 ; BOEM 110* et 650) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO du 28, texte n° 3 ; BOEM 120-0*).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2.

Référence de publication : BOC N°13 du 18 juin 2007, texte 12.

Art 1^{er}. Les circonscriptions des brigades territoriales de Cerisiers et Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2007 dans les conditions précisées en annexe.

Art 2. Les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Cerisiers et Villeneuve-sur-Yonne exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale.

Art 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division,
major général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

ANNEXE.

Brigades territoriales.	Circonscription actuelle.	Circonscription nouvelle.
Cerisiers	Arces-Dilo Boeurs-en-Othe Cérilly Cerisiers Coulours Dixmont Fournaudin Les Bordes Malay-le-Petit Noé Theil-sur-Vanne Vaudeurs Vaumort Villechétive	Arces-Dilo Boeurs-en-Othe Cérilly Cerisiers Coulours Fournaudin Malay-le-Petit Noé Theil-sur-Vanne Vaudeurs Vaumort Villechétive
Villeneuve-sur-Yonne	Armeau Bussy-le-Repos Chaumot Piffonds Rousson Villeneuve-sur-Yonne	Armeau Bussy-le-Repos Chaumot Dixmont Les Bordes Piffonds Rousson Villeneuve-sur-Yonne